

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS**

Préavis PR25.04CD

**Règlement du fonds de réserve pour
le renouvellement des véhicules**

Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

La commission de gestion, composée de Madame Isabelle DISERENS, Messieurs Tony MANGONE, Patric MARTIN, Olivier PONCET et Yves GUILLOUD, s'est réunie le mercredi 6 août 2025 à la caserne d'Yverdon-les-Bains, en présence de Messieurs Christian WEILER, Président du Comité de direction, Hervé KEMMLING, vice-président du Comité de direction et du Major instructeur Éric STAUFFER, Commandant du SDIS Régional du Nord vaudois, pour présentation, discussion et obtention des éventuelles informations nécessaires à la compréhension du préavis PR25.04CD concernant le règlement du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules.

Observations

Le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) demande, au travers de son manuel, que les montants annuels attribués à chaque fonds soient fixés par le même règlement qui définit son but et les conditions régissant son utilisation.

Cette exigence sera légalisée au travers de la nouvelle loi sur les communes ainsi que de la révision du Règlement sur la comptabilité des communes.

Notre association disposant d'un fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules, le comité de direction a donc pris les devants et a élaboré le règlement ad hoc.

Ce règlement clarifiant le but et les conditions d'utilisation, il répond donc aux exigences du manuel MCH2.

Le montant alloué annuellement aux fonds, sous réserve des années de revue quinquennale, a été établi, de manière cohérente, sur la base d'un plan de renouvellement des véhicules et de leur coût.

Conclusion

La Commission de gestion remercie les représentants de l'exécutif ainsi que le Commandant du SDIS Régional du Nord-vaudois pour leur disponibilité, les échanges ainsi que les explications fournies.

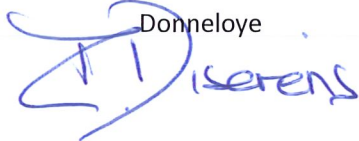
le règlement du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules est présenté de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis qui décide :

Article 1 : Le règlement du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis PR25.04CD.

Pour la Commission de gestion :

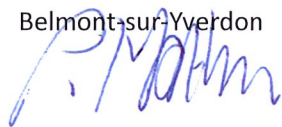
Isabelle DISERENS
Donneloye

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'IDiserens'.

Tony MANGONE
Suscévaz

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Tony Mangone'.

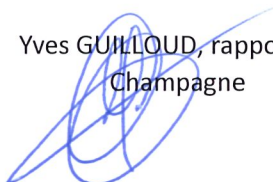
Patric MARTIN
Belmont-sur-Yverdon

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Patric Martin'.

Olivier PONCET
Champvent

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Olivier Poncet'.

Yves GUILLOUD, rapporteur
Champagne

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Yves Guilloud'.